



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseillers municipaux

Question écrite n° 50040

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur le fait que les entrepreneurs de services publics municipaux ne sont pas éligibles au conseil municipal de la commune. Elle souhaiterait savoir si cette inéligibilité s'applique aussi au cas ponctuel du chef d'une entreprise ayant passé un marché de réfection du chauffage central dans un bâtiment communal. Dans l'affirmative, elle souhaiterait savoir pendant combien de temps se prolonge la période d'inéligibilité après la fin des travaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire est invitée à se rapporter à la réponse à la question n° 8773 (Journal officiel Sénat) posée le 21 mai 2009.>

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50040

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5069

Réponse publiée le : 24 août 2010, page 9328